

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 13713 Numéro SIREN : 523 371 052 Nom ou dénomination : KINOUGARDE
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2020 sous le numéro de dépôt 12216



20200122162019

DATE DEPOT : 05/03/2020

N° DE DEPOT : 12216

N° GESTION : 2010B13713

N° SIREN : 523371052

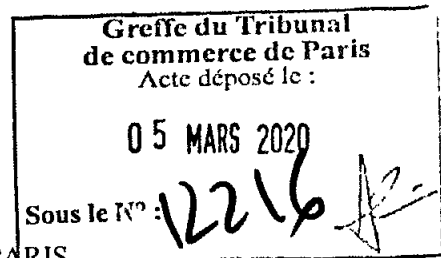
DENOMINATION : KINOUGARDE

ADRESSE : 38 rue Blomet 75015 Paris

MILLESIME : 2019

.

KINOUGARDE
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 €
Siège social : 38, rue Blomet 75015 PARIS
523 371 052 RCS PARIS



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2020

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 JUILLET 2019**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 852 491,76 €
- Prélèvement sur le poste « autres réserves » : 1 891 508,24 €
- Dividendes : 2 744 000,00 €
Soit 54,88 € par actions,

Le montant des dividendes non éligibles à l'abattement de 40% des revenus distribués s'élève à 2 744 000,00 €, soit la totalité du montant des dividendes.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des derniers exercices.

Paris, le 2 mars 2020 Certifié conforme à l'original
Weert

CABINET D'EXPERTISE & DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Jean-Pierre DAIRE

SAS au Capital de 16500 €

10, rue Georges Potié

59120 LOOS

KINOUGARDE

SASU au capital de 50 000 €

Siège social : 38 Rue Blomet

75001 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/07/2019

À l'Associé unique

*Certifié conforme,
Paris, le 04/02/2020
Ue eest*

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SASU KINOUGARDE relatifs à l'exercice clos le 31/07/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SASU KINOUGARDE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/08/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LOOS, le 08 Janvier 2020

Le Commissaire aux comptes

CABINET JEAN PIERRE DAIRE, représenté par

Arnaud HERBECQ



SASU KINOUGARDE

ANNEXE AU RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31/07/2019

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre,

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS KINOUGARDEDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 38 rue BLOMET 75015 PARISDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 5 2 3 3 7 1 0 5 2 0 0 0 1 1Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/07/2019

						Exercice N clos le, 31/07/2019			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
		Fonds commercial (1)		AII	98 000	AI		98 000	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ	73 604	AK	21 515	52 089	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles		AT	2 040 191	AU	759 418	1 280 772	
		Immobilisations en cours		AV	114 796	AW		114 796	
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU		CV			
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH	115 975	BI		115 975	
TOTAL (II)				BJ	2 442 568	BK	780 934	1 661 634	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	1 989 298	BY	66 014	1 923 284	
		Autres créances (3)		BZ	281 053	CA		281 053	
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD	3 700 000	CE		3 700 000	
Disponibilités		CF	1 905 165	CG		1 905 165			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	277 537	CI		277 537		
	TOTAL (III)		CJ	8 153 054	CK	66 014	8 087 040		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	10 595 623	IA	846 948	9 748 674		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		98 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :				Créances :		

SARL CAR EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Potié - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS KINOUGARDE			Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000 ..)		DA 50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC
	Réserve légale (3)		DD 5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG 1 891 725
	Report à nouveau		DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 852 491
	Subventions d'investissement		DJ
	Provisions réglementées *		DK
	TOTAL (I)		DL 2 799 217
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ
	TOTAL (III)		DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 1 342 708
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV 171 260
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 1 652 920
	Dettes fiscales et sociales		DY 3 776 258
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Autres dettes		EA 6 309
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB
TOTAL (IV)		EC 6 949 457	
Ecart de conversion passif* (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 9 748 674	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC
			ID
			IE
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 5 828 169
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2042

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS KINOUGARDE

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF
		FG	42 997 178	FH	FI 42 997 178
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	42 997 178	FK	FL 42 997 178
	Production stockée*				FM
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO 215 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP 58 313
	Autres produits (I) (II)				FQ 12 638
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 43 283 130
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 5 860 299
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 1 627 366
	Salaires et traitements*				FY 27 754 451
	Charges sociales (10)				FZ 4 891 523
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions		- dotations aux amortissements*		GA 317 062
			- dotations aux provisions*		GB
					GC 66 014
	Autres charges (12)				GD
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE 1 738 968
					GF 42 255 685
					GG 1 027 445
					GH
					GI
					GJ
					GK
					GL 6 077
					GM
					GN
					GO
					GP 6 077
					GQ
					GR 4 394
					GS
					GT
					GU 4 394
					GV 1 682
					GW 1 029 127
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				
	Reprises sur provisions et transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers (V)				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				
	Intérêts et charges assimilées (6)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières (VI)				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise		SAS KINOUGARDE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			IIA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			IIB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			IIC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			IID			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			IIIE	2 956		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			IIF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			IIG	2 420		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			IIH	5 376		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				IIJ	(5 376)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJK			
Impôts sur les bénéfices * (X)				IIL	171 260		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IIM	43 289 207		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IIN	42 436 716		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IJO	852 491		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			IJP		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		IJK	15 679	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IKL		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		IJM		
			- Crédit-bail immobilier		IJN		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IJO		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJP		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IJK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			IJK		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			IJK		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			IJK		
	(9)	Dont transferts de charges			IJO	18 635	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			IJO		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			IJO		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			IJO	1 650 076	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales			2 956				
Amortissements des immobilisations			2 420				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

ETATS FINANCIERS

2019

Période du 01/08/2018 au 31/07/2019

Annexe

KINOUGARDE
38, rue Blomet - 75015 PARIS
Siret 523 371 052 00011
Agément: SAP 523 371 052

Cegid
Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS KINOUGARDE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2019, dont le total est de 9 748 675 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 852 492 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2018 au 31/07/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/10/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

 Règles et méthodes comptables**Fonds commercial**

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le montant du CICE est de 477 577 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	20 000	78 000		98 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	22 430	51 175		73 605
Immobilisations incorporelles	42 430	129 175		171 605
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage Industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	958 490	227 957	5 099	1 181 348
- Matériel de transport	43 891			43 891
- Matériel de bureau et Informatique, mobilier	665 559	158 000	8 606	814 953
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		114 797		114 797
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 667 940	500 754	13 706	2 154 988
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	83 196	32 780		115 976
Immobilisations financières	83 196	32 780		115 976
ACTIF IMMOBILISE	1 793 565	662 709	13 706	2 442 569

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	129 175	500 754	32 780	662 709
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	129 175	500 754	32 780	662 709
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		13 706		13 706
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		13 706		13 706

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/07/2019
Éléments achetés	98 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 956	5 559		21 516
Immobilisations incorporelles	15 956	5 559		21 516
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	200 450	147 457	5 099	342 809
- Matériel de transport	10 979	9 861		20 840
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	247 771	156 605	8 606	395 770
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	459 201	313 923	13 705	759 419
ACTIF IMMOBILISE	475 157	319 482	13 705	780 935

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 663 865 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	115 976		115 976
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 989 298	1 989 298	
Autres	281 053	281 053	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	277 538	277 538	
Total	2 663 865	2 547 889	115 976
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR	4 119
CHARGES SOCIALES-PRODUITS A RECEVOIR	3 583
Banque - Intérêts courus à recevoir	264
Total	7 966

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 50 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 949 458 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 342 709	221 421	1 036 409	84 879
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 652 921	1 652 921		
Dettes fiscales et sociales	3 776 259	3 776 259		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	177 569	177 569		
Produits constatés d'avance				
Total	6 949 458	5 828 170	1 036 409	84 879
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	770 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	148 698			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES	608 774
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	605
PROVISION CONGES A PAYER	612 512
AUTRES CHARGES PERSONNEL A PAYER	74 647
CHARGES SOC/CONGES PAYES	179 252
AUTRES CHARGES SOC A PAYER	20 909
TAXE D APPRENTISSAGE	78 448
FORMATION CONTINUE	336 691
EFFORT LOGEMENT CAP	196 065
CET	114 272
AUTRES DROITS CAP	218 774
C3S CAP	28 610
Total	2 469 560

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	277 538		
Total	277 538		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/07/2019
services à la personne	42 981 500
retrocession loyers	15 679
TOTAL	42 997 178

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 16 560 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
TOTAL		

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/08/2014, la société SAS KINOUGARDE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS SENEK, 38 rue BLOMET 75015 PARIS.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 1072 personnes dont 11 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	28	
Agents de maîtrise et techniciens	46	
Employés	165	833
Ouvriers		
Total	239	833

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 180 666 euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Nombre d'actions ordinaires	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	12 848 250,96	18 911 544,05	25 209 256,63	33 499 451,43	42 997 178,11
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	405 423,72	799 270,58	949 208,24	904 511,33	1 369 571,17
Impôts sur les bénéfices	-39 904,00				171 260,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	382 957,14	725 418,80	780 585,93	678 076,87	852 491,76
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	8,91	15,99	18,98	18,09	23,97
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	7,66	14,51	15,61	13,56	17,05
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	293	680	831	900	1072
Montant de la masse salariale	7 868 481,60	12 257 615,10	16 515 118,22	22 408 851,38	27 754 451,23
Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 228 867,10	1 881 536,01	2 744 181,65	3 856 819,88	4 891 523,22